

# Séance du 13 Mai 1983



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 MAI 1983



Présidé par Monsieur ANDRE Jean-Marie, Maire - en présence de Messieurs PERRIN, CARTIER, BOUQUET, Mme BESSAT, M. ARNAUDET, Mme CELLIER, M. CAMBI, M. PASCAL Adjointes.  
MM. GIDON, ANTON, MARQUIS, DELABOT, Mme LAURENT, M. MARTIN-DU-PONT, M. SOLER, MOUREAU, Mmes NOGUIER, REYNAUD, GENETET, MM. GARCIA, CAZALEDES, DARME, DESCHAMPS, BASTET, DUPLISSY, JALLAT, COSTE, BARRAL, LACOMBE Conseillers.

Excusés M. CESAR - Mme DIEUDONAT - M. MACCIONI -

### ACTES DE GESTION ACCOMPLIS PAR LE MAIRE-COMPTE RENDU DE DELEGATION

Le Conseil Municipal donne acte sans observation à Monsieur le Maire pour les actes de gestion signés par lui,  
Ont voté pour : 30  
Abstention : 2  
Ont voté contre : 0

### VIREMENT DE CREDITS SUR EXERCICE 1982

A une question posée par M. JALLAT, Conseiller Municipal, à propos de ce point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire répond que conformément aux dispositions réglementaires en vigueur les dossiers ne seront pas remis aux membres de l'opposition avant les réunions du Conseil.

M. DESCHAMPS demande alors que l'assemblée approuve le principe d'un règlement intérieur qui permettrait à l'opposition de participer aux travaux préparatoires du Conseil Municipal. Monsieur le Maire rappelle que l'ordre du jour et la préparation des dossiers soumis à l'assemblée locale relèvent de sa seule compétence et il demande aux membres présents d'approuver sa position (conforme aux lois et règlements) à cet égard.

Le Conseil Municipal approuve ensuite les modifications de crédits indiquées dans le rapport de Monsieur le Maire au titre du budget communal pour l'exercice 1982 (section de fonctionnement), et nécessaires à l'équilibre du compte administratif.

Ont voté pour : 25  
Ont voté contre : 0  
Abstentions : 6  
Refus de vote : 1



PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET AUTORISATION SPECIALE SUR EXERCICE 1982

Le Conseil Municipal approuve le virement de crédits indiqué et arrête le prélèvement à 196 060,33 F (cent quatre vingt seize mille soixante francs 33 centimes.)

Ont voté pour : 25

Abstention : 7

Ont voté contre : 0

DECISION MODIFICATIVE RELATIVE A L'AFFECTATION DE RECETTES NON PREVUES - BUDGET DE L'EXERCICE 1982

Les affectations de recettes imprévues sont approuvées, telles que présentées par Monsieur le Maire - celles-ci s'élèvent globalement à 299 609,35 F

Ont voté pour : 31 - ont voté contre : 0 - Abstention : 1

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal désigne les personnes appelées à siéger au titre de la Commission Communale des Impôts directs, après s'être assuré d'une part que chacune d'elles est :

- de nationalité française
  - âgée de vingt cinq ans au moins
  - inscrite aux rôles des Impôts directs locaux dans la commune
  - familiarisée avec les circonstances locales et possède des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission
- et d'autre part, que les personnes respectivement imposées aux

aux taxes foncières, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle sont équitablement représentées.

Ont voté pour : 27

Abstention : 0

Ont voté contre : 5

VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil après avoir délibéré à scrutin public vote le voeu proposé par la majorité, et amendé par le parti socialiste condamnant les procès de Varsovie ou vont être jugés des membres du K.O.R. et des dirigeants du Syndicat Solidarnosc - et faisant part aux autorités Turques de sa réprobation devant les cas d'accusations pour délits d'opinion prononcés à l'encontre des opposants au régime militaire. Le Conseil Municipal condamne tout totalitarisme à travers le monde, quelque soit l'idéologie au nom de laquelle il est pratiqué.

Ont voté pour : MM. ANDRE, PERRIN, CARTIER, BOUQUET, BESSAT, ARNAUDET CESAR (procuration), Mme CELLIER, MM CAMBI, PASCAL GIDON, ANTON, MARQUIS, DELABOT, Mme LAURENT, MM MARTIN-DU-PONT, SOLER, MOUREAU, Mme DIEUDONAT (procuration) Mmes NOGUIER, REYNAUD, GENETET, MM. GARCIA, CAZALEDES DARME, DUPLISSY, BARRAL.

Ont voté contre : MM. DESCHAMPS, JALLAT, COSTE, LACOMBE

Abstention : M. BASTET.